

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 59, substituer au mot :

« dimension »,

le mot :

« taille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.